



PV de l'Assemblée Générale du 10.02.2021

Membres du comité présents : Manon Chevallier, Valérie Chambaz, Christine Paoliello, Claude Barbaresco, Didier Hecquet, Nicolas Paoliello

Membres du comité élargi présents : J.-Jacques Chevallier, Michael Netter, François Juigner

Membre présent : Nicolas Chevallier

Membres excusés : Patrick Pulh, Teddy Mopolo

Lieu : en visioconférence via la plateforme Zoom

Début de la séance : 20h05

1. Contrôle des présences + droit de vote

Manon accueille toutes les personnes présentes et les remercie d'assister à cette séance qui a lieu en visioconférence en raison de la situation sanitaire. Elle précise que cette assemblée était nécessaire afin de pouvoir faire une demande de soutien qui doit être envoyée d'ici fin février ; le procès-verbal de cette réunion est indispensable à cette demande.

2. Nomination des scrutateurs

Elle propose que Nicolas Chevallier compte les voix durant la séance. Il accepte.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 18.09.2019

Elle demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (qui était disponible sur le site dès l'envoi de la convocation). Comme ce n'est pas le cas, le PV est approuvé à l'unanimité et Manon remercie Claude pour sa rédaction.

4. Rapport d'activités

Manon poursuit avec le rapport d'activités. Elle précise qu'il était spécial de faire ce compte-rendu sur une saison qui s'est déroulée il y a déjà une année et demi; mais elle tient tout de même à revenir sur quelques points de cette saison 2019-2020.

En août 2019 la saison a débuté avec la préparation physique prise en charge par le Studio 11 à Collonge. Celle-ci a duré environ 4 semaines pour un montant d'environ Fr. 3'200.-. Cette préparation avec un encadrement professionnelle a été appréciée par tous.

En ce qui concerne les effectifs pour la saison. Toutes les équipes étaient complètes assez rapidement et il a même été possible d'ouvrir une équipe « Loisir » qui s'entraînait à Vandoeuvres avec Virginie Asensio qui était revenue dans le club comme coach après plusieurs saisons d'absence. L'équipe était, par un concours de circonstances, composée uniquement de filles, au nombre de 16.

Manon continue en abordant le sujet des surmaillots. En effet, le CBC souhaitait offrir des surmaillots à toutes les équipes et aux entraîneurs. Le coût de cette opération s'élevait à Fr. 3'600.-. Une demande de sponsoring avait été envoyée le 10 septembre 2019 à tous les membres pour couvrir ces frais. En un mois la somme a été

récoltée grâce à de nombreux parents et à trois entreprises. Les surmaillots ont été distribués à tout le club le 23 novembre à Collonge lors d'un samedi de matches.

Dès fin septembre, les championnats avaient débutés. Les premiers matches ont été couronnés de succès puisque le Collonge Basket a récolté beaucoup de victoires. Plusieurs équipes étaient en tête de leur groupe. Toutefois, elle note que les U17-1, qui était engagé dans le championnat Swissbasket, ont eu plus de difficultés car les équipes adverses étaient à un niveau élevé. Elle précise encore que l'équipe Senior s'est concentrée sur la coupe genevoise.

Le 13 mars 2020 est le jour où tout a dû être stoppé ! Entraînements et championnats ont été arrêtés sur décision du Conseil Fédéral. Le club a pu reprendre les entraînements pendant 1 petit mois dès mi-mai ; ce n'était pas beaucoup, mais cela a permis au coach de revoir les joueurs et de « finir » la saison de manière plus conviviale et de préparer la saison suivante !

5. Rapport financier et présentation des comptes

Manon passe la parole à Didier, le trésorier, pour faire le point sur les finances du club. Elle précise que chaque personne inscrite à cette assemblée devrait avoir reçu par courrier le bilan comptable ; comme Christine et Nicolas Paoliello ne l'ont pas encore, elle demande à Didier d'afficher le document sur l'écran.

Didier débute en donnant quelques chiffres. Le club a fait un joli bénéfice de Fr. 4'438.-, sachant qu'une provision de Fr. 10'000.- avait été faite dans l'optique d'acheter un véhicule afin d'organiser les transports des différentes équipes. Il précise encore que, dans le document, les charges sont réparties comme suit : la colonne de gauche correspond au montant qui a été budgété et la colonne de droite au montant réel. Il laisse à chacun le soin de le parcourir.

Didier demande s'il y a des questions au sujet de ce bilan comptable ?

François J. demande pourquoi les subventions de la commune ont été divisées par deux ?

Didier répond que c'est en raison de la date à laquelle elle est versée. La moitié du montant est donc comptabilisée sur le 1^{er} semestre et l'autre moitié sur le 2^e semestre pour qu'elle se retrouve dans l'exercice ; puisqu'il y a toujours un décalage entre les saisons. C'est pourquoi on la retrouve au passif dans « produits reçus d'avance ». Au 1^{er} juillet, le transitoire disparaît et la somme apparaît dans les produits.

François remarque également que le montant des cotisations budgété est sensiblement plus haut que le montant réel. A quoi cela est-il dû ? Didier répond que le budget est toujours prévisionnel et s'établit par rapport au nombre de membres de la saison précédente. Manon intervient pour dire, qu'effectivement, en 2018-2019, le club ne comptait que 8 équipes. Didier reprend la parole pour préciser qu'il faut noter que le montant total des cotisations est plus bas, mais cela engendre également une diminution des coûts des indemnités des entraîneurs, ainsi qu'une diminution du montant des licences à payer. Cela s'équilibre. Il donne également l'exemple des subventions Jeunesse & Sport qui sont moins élevées que ce qui avait été budgété ; ceci en raison des mois d'arrêt dûs à la situation sanitaire. Didier précise encore que parfois le montant au budget est plus bas que le montant réel reçu (par exemple pour les subventions communales).

Christine P. demande si la différence dans ces chiffres comprend la provision qui avait été faite pour l'achat du véhicule. Didier répond que non ; la provision avait été effectuée pour diminuer le résultat d'exploitation. Mais effectivement, les différences notées sont uniquement dues à la différence entre ce qui a été prévu et la réalité des chiffres de la saison.

6. Rapport des vérificateurs aux comptes

Didier informe que le rapport de la fiduciaire Duchosal-Berney est également dans le document qui a été envoyé par courrier; il estime qu'il n'est pas nécessaire de le lire à haute voix puisque tout le monde en a une copie à domicile. Christine intervient pour dire, qu'en effet, comme la fiduciaire est un organisme de révision officiel, nous partons du principe que le travail a été bien fait ; il semble justifié qu'il ne soit pas nécessaire d'en faire la lecture.

Ce rapport atteste que rien dans la tenue des comptes ne semblait être erroné.

7. Approbation des rapports et des comptes

La présidente demande s'il y a d'autres questions sur les comptes. Ce n'est pas le cas. Elle demande ensuite si quelqu'un s'oppose ou s'abstient concernant l'approbation des comptes. Non. Les rapports des comptes sont donc approuvés à l'unanimité. Manon remercie Didier pour son travail.

8. Décharge au comité

Manon demande ensuite si quelqu'un s'oppose ou s'abstient pour donner décharge au comité. Non. La décharge au comité est donc approuvée à l'unanimité.

9. Elections

Manon annonce que le comité se représente en bloc : elle-même en tant que présidente, Nicolas Paoliello pour le mouvement seniors, Didier Hecquet pour la trésorerie, Claude pour le secrétariat, Christine Paoliello pour les OTR, Valérie Chambaz pour le mouvement mini. S'ajoute également le comité « élargi » : Christine Chevallier pour les manifestations et événements (même si actuellement elle est un peu au chômage technique), Romina Ciriello qui garde toujours un œil sur les assurances, Michaël Netter pour de précieux conseils juridiques, J.-J. Chevallier pour le matériel et François Juigner pour le site internet.

Elle demande si quelqu'un s'oppose à cette réélection. Ce n'est pas le cas. Elle est approuvée à l'unanimité et par acclamation.

10. Modification des cotisations

La présidente annonce qu'il va y avoir de légères modifications dans les cotisations pour la saison 2021-2022.

Comme le club a pu finalement ouvrir une équipe U9, le montant de la cotisation a été fixé à Fr. 200.- ; il sera le même pour l'année prochaine. Les autres cotisations restent identiques. Elle précise qu'il faudra clarifier le montant de la cotisation de l'équipe féminine en début de saison 2021-2022 ; en effet, si les entraînements passent à deux fois par semaine, la cotisation sera fixée à Fr. 350.- comme pour l'équipe masculine de cette catégorie.

Manon demande si quelqu'un s'oppose ou s'abstient concernant l'annonce de ces modifications de cotisations. Ce n'est pas le cas et les modifications sont donc approuvées à l'unanimité.

11. Budget et projets 2020-2021

Manon passe la parole à Didier en ce qui concerne le budget. Didier annonce que le budget a été fait tout au long de l'année puisqu'il n'y a pas eu de séances. Il a donc été adapté en fonction des charges et des produits que le club a pu avoir. Actuellement le club est sur un bénéfice de Fr. 38'000.-. La subvention communale devrait s'ajouter à ce montant prochainement.

En ce qui concerne les cotisations, le club est actuellement au-dessus de ce qui avait été prévu ; toutefois ce chiffre va diminuer puisqu'il est prévu que les familles ayant payé leur cotisation avant le 31 décembre auront une réduction étant donné qu'il n'y a pas de championnat. Manon prend la parole pour informer que, comme la situation se prolonge, il est également prévu que des remboursements soient effectués chez les « grands », car ils n'ont plus d'entraînements depuis janvier 2021.

Didier poursuit avec les compétitions et informe qu'au niveau des indemnités pour les entraîneurs, elles ont été payées en totalité jusqu'à maintenant. Pour ce qui est des licences Swissbasket, le montant budgété était supérieur, mais l'ACGBA, par l'intermédiaire de son éminent trésorier, a fait une rétrocession aux clubs. Manon annonce que cela correspond, pour Collonge, à Fr. 12.- par licencié. Didier informe que, pour chaque licence, un montant revient à l'ACGBA (pour le 2^e semestre 2020 cela correspond à Fr. 41'000.-). Sur ce montant l'association a rétrocédé Fr. 28'000.- aux différents clubs en fonction du nombre de licenciés. L'ACGBA a également pris en charge l'intégralité des frais d'arbitrage cantonaux correspondant à la période septembre à octobre 2020. Quant aux Fr. 240.- qui apparaissent dans les comptes, ils correspondent aux

matchs des U17 qui étaient en championnat Swissbasket zone ouest. En outre, l'ACGBA a pris en charge 50% des frais d'inscription des équipes au championnat. Elle a donc fait un gros effort au niveau des clubs afin de les aider un maximum dans cette période difficile.

Dans les comptes cela se traduit par un produit actuel de Fr. 95'000.- pour Fr. 119'000.- au budget. Quant aux charges le CBC est à Fr. 56'000.- réels pour une prévision de Fr. 115'000.-.

Comme l'avenir est incertain, s'il devait y avoir une reprise des matchs, tout ce qui concerne l'arbitrage ne sera pas facturé aux clubs et pris en charge par l'ACGBA. Quant aux amendes (feuille de match non renvoyée, officiel de table pas licencié, etc.), elles devraient être annulées.

En définitive, si le club prévoit de faire un bénéfice important, il sera à nouveau possible de faire une provision en vue de l'achat d'un véhicule.

Didier demande s'il y a des questions ?

Christine P. pose une question par rapport aux frais OTR. Comme il y a eu des matchs jusqu'aux vacances d'octobre, elle souhaite savoir si elle doit faire le récapitulatif et le faire parvenir à Manon ? En effet, elle constate que sur le document des comptes il a été budgété un montant et qu'actuellement, en réel, il se monte à Fr. 0.- ; alors qu'il y a quand même eu quelques matchs pendant 2 mois. Manon répond qu'elle peut lui envoyer le tableau ; le paiement jusqu'à fin février pourra être fait et cela clôturera la 1^{ère} partie de la saison.

Manon continue en rappelant qu'il va y avoir un remboursement sur les cotisations qui va être fait. Pour les petits jusqu'à Noël et pour les grands pour la partie depuis janvier.

Valérie demande pourquoi un remboursement est prévu pour les petits puisqu'ils n'ont eu que 2-3 semaines d'arrêt après les vacances d'octobre ? Manon et Claude vont vérifier ce qui avait été prévu, mais elles soulignent que dans les faits il n'y a pas beaucoup de familles qui ont fait la demande pour un remboursement. Beaucoup ont décidé de faire don de la somme au club en gage de soutien. Cela apparaîtra de manière claire dans la comptabilité.

Elle demande s'il y a encore des questions sur le budget ? Ce n'est pas le cas. Elle remercie Didier pour son travail.

12. Divers

Manon passe aux divers et demande à Claude si elle avait reçu des questions de parents ? Elle répond qu'elle avait uniquement eu une question de Patrick Pulh qui souhaitait savoir s'il était prévu que des entraînements de condition physique soient mis à nouveau en place pour les plus grands ; à défaut d'entraînements de basket. Manon répond qu'actuellement ce n'est pas envisageable avec les conditions météorologiques ; il est toutefois prévu de refaire un point en mars (ou après les vacances de Pâques) sur la situation et de réfléchir à ce que le club peut proposer pour continuer à avoir un lien avec les joueurs. Elle souligne qu'il n'est pas facile de garder le lien et qu'il faut tout de même penser à la saison à venir.

Elle poursuit les divers en faisant un petit point sur la saison 2020-2021. Le club compte 10 équipes : une catégorie U9 qui s'est mise en place fin septembre, 2 équipes U11, une équipe U13, une équipe féminine U13-U15, une équipe U15, 1 équipe U17, une équipe U20, une 2^{ème} Ligue et la nouvelle équipe de 3^{ème} Ligue. La préparation physique a également été effectuée au Studio 11.

L'arrêt des entraînements a eu lieu mi-octobre pour les grands. Des entraînements par petits groupes ont été mis en place dès fin octobre jusqu'à Noël. Elle tient à remercier Nicolas Paoliello et Erwan Davies qui ont pris énormément de séances avec toutes les équipes pour assurer une dizaine de créneaux par semaine, ce qui a été très apprécié par le club et par les joueurs. Elle souligne tout de même qu'il n'y a environ que 30% de joueurs qui ont participé à ces sessions malgré le système d'inscription ; cela confirme que la situation engendre une perte de joueurs dans les clubs en général. Il est difficile de les maintenir au contact.

Les nouvelles recommandations sont arrivées début janvier, avec la possibilité de retourner sur des entraînements collectifs pour les moins de 16 ans. Elle informe François Juigner que les directives dataient du 6 janvier et qu'elle avait vu qu'il avait réagi à cette décision. François répond qu'effectivement il a été surpris de cette décision de reprendre les entraînements collectifs à un moment où cela était risqué. Manon répond qu'elle a souhaité suivre les recommandations de l'OFSP, tout en laissant la possibilité aux parents de ne pas laisser leurs enfants venir s'ils estimaient la situation trop risquée. Elle constate qu'il y a eu quelques quarantaine (pour son équipe U17), mais qu'en règle générale il y avait 100% de présence.

Elle demande à Nicolas P. si c'était également le cas pour son équipe ? Il répond que non, mais cela était lié au fait qu'il a pas mal de français dans sa catégorie ; les déplacements étaient donc plus compliqués.

Quant aux plus grands, le fait de ne plus pouvoir faire les sessions en petits groupes a été assez mal vécu. Les joueurs qui venaient régulièrement se sont retrouvés sans rien ! Le club a tout d'abord proposé des séances de condition physique via la plateforme Zoom, mais cela n'a pas été un franc succès.

Manon propose qu'à fin mars, un point soit fait pour trouver des solutions pour remobiliser tous ces joueurs. Elle est assez inquiète pour la saison prochaine ; il est difficile de se projeter sur quels joueurs seront présents, quelles équipes le club peut ouvrir ; sachant que les inscriptions d'équipes doivent être faites d'ici le 15 juillet.

Christine P. intervient pour dire que d'ici fin mars-début avril il devrait y avoir plus de possibilités de faire des entraînements à l'extérieur ; ce qui pourra aider. Manon répond que oui, même si pour l'instant ils seront quand même limités à des groupes de 5 et probablement encore sans contact ; ce seront donc des entraînements axés sur la condition physique, la course et les shoots.

Didier prend la parole pour demander à Manon, qui est également responsable du mouvement jeunesse de l'ACGBA, comment elle envisage une éventuelle reprise des compétitions après Pâques, si cela était possible ? Elle répond qu'elle pense que la priorité est que tous puissent reprendre les entraînements de manière normale, quel que soit l'âge. Ensuite, si une certaine normalité s'installe, il pourrait être envisagé de proposer des matchs amicaux. Didier résume en disant que l'objectif serait d'oublier les championnats et de concentrer tous les efforts à redonner du plaisir aux joueurs d'être sur les terrains et de continuer la formation. L'ACGBA pourrait alors mettre en place des matchs amicaux en fonction des inscriptions d'équipes (car il n'est pas sûr que les équipes soient maintenues dans toutes les catégories dans les clubs).

Christine P. prend la parole pour dire qu'elle trouve que c'est une excellente idée d'avoir le projet de faire une reprise axée sur le plaisir, sans pression supplémentaire sur les jeunes. Elle souligne cette bonne initiative. Didier précise que cette discussion concerne uniquement l'ACGBA et pas Swissbasket qui pourrait prendre d'autres décisions. Manon poursuit en disant qu'il est parfois difficile de se faire entendre à ce sujet. Sans connaître leur motivation, certains souhaitent absolument faire des compétitions, avoir des champions, etc., mais Manon estime que ce n'est pas très cohérent avec le fait que beaucoup de joueurs ne sont plus à l'entraînement depuis plusieurs mois.

Valérie intervient pour dire qu'elle pense que cela permet à Swissbasket de justifier le fait qu'ils ne feront pas de remboursements sur les licences, malgré le fait que certains n'ont fait aucun match sur toute la saison (son équipe U11 par exemple). Didier précise que Swissbasket justifie sa décision par le fait qu'ils auraient eu 3'000 licenciés de moins cette saison et qu'ils auraient besoin des licences pour assumer la charge salariale car ils ont engagé du monde et n'ont mis personne en RHT, alors que certains n'avaient pas vraiment de travail à effectuer !?

Manon demande si quelqu'un a encore un point à mettre dans les divers. Ce n'est pas le cas. Elle s'excuse de ne pas pouvoir inviter les participants pour une verrée, mais informe que la mairie de Collonge va offrir un repas au comité dans un restaurant de la commune. Elle n'a pas d'autres informations pour l'instant.

Michaël prend la parole pour informer qu'il avait envoyé une demande de modifications des statuts. En effet, il est noté que normalement les statuts devraient être ratifiés par l'ACGBA pour être valables. Valérie intervient pour dire que pendant des années, Manon et elle, ont tenté vainement de les faire ratifier. Michaël pense que l'ACGBA n'a pas le pouvoir de ratifier ces statuts. Didier prend la parole pour dire que la seule obligation est, pour un nouveau club, de faire parvenir ses statuts à l'ACGBA. Michaël propose donc que le comité vote sur le fait qu'il faut supprimer, dans nos statuts, l'obligation de ratification par l'ACGBA.

Manon demande si quelqu'un s'oppose ou s'abstient pour cette proposition. Ce n'est pas le cas. La modification est donc approuvée à l'unanimité.

Manon remercie les personnes présentes d'avoir été présentes et clôt la séance.

Fin de la séance : 20h58